

Port-au-Prince, le 21 avril 2021



OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

Recu par: *Ronaldine Badiou*
Date: *21/04/2021 à 11h¹⁶*

Monsieur Renan HÉDOUVILLE
Protecteur du Citoyen
Office de la Protection du Citoyen (OPC)
En ses Bureaux.

Objet : Protestation contre le procédé utilisé pour le renouvellement des membres du CSPJ.

Monsieur le Protecteur,

Les organisations de Promotion et de Défense des Droits humains signataires ont, en date du 19 avril 2021, adressé au Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), Me René SYLVESTRE, une correspondance relative à la dénonciation du procédé utilisé pour désigner la personnalité, prétendument issue du secteur des droits humains, devant siéger au CSPJ. Elles vous prient de recevoir, ci-joint, une copie de l'accusé de réception de cette correspondance.

En effet, les organisations signataires dénoncent le caractère clandestin du processus suivi et contestent le résultat ayant abouti à la désignation de Me Remy EDMÉE au CSPJ pour un mandat de trois ans. Les signataires n'ont pas été avisés du processus et ont appris indirectement son résultat.

Ce choix, effectué en marge de la loi, est fait dans le but évident de plaire à l'exécutif qui entend contrôler et orienter le travail du CSPJ. Cette action, illégale et illégitime, constitue une attaque contre la démarche visant à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Monsieur le Protecteur,

Les organisations signataires observent depuis quelques temps que l'OPC fait fi de sa qualité d'institution indépendante et de son statut d'Institution nationale de droits humains (INDH). L'OPC s'allie sans retenue au pouvoir en place caractérisé par la corruption, la violation systématique des droits de la personne et ses accointances avec les gangs armés. A titre d'exemples, citons:

- 1- L'OPC porte à bras le corps le projet inconstitutionnel de référendum en vue de l'adoption d'une nouvelle constitution commanditée par le pouvoir exécutif et qui rappelle les pratiques de la dictature des Duvalier ;
- 2- L'OPC appuie le fait que le Conseil électoral, illégal et illégitime, soit chargé de réaliser un référendum constitutionnel en dehors de ses attributions fixées par la constitution de 1987 en vigueur;
- 3- L'OPC ne s'insurge pas face à la multiplication des décrets scélérats pris par le pouvoir exécutif. L'OPC endosse plutôt un rôle de conseiller du Président de facto M. Jovenel Moïse, en formulant des avis sur ces décrets, sans indiquer leur caractère éminemment liberticide et anticonstitutionnel. C'est notamment le cas du décret sur l'Agence Nationale d'Intelligence (ANI) et celui sur le renforcement

de la Sécurité Publique qui menacent les droits et libertés fondamentaux des citoyen-nes. L'OPC tente ainsi de faire accepter l'inacceptable.

Les organisations signataires considèrent que l'intervention de l'OPC dans le dossier du renouvellement du mandat des membres du CSPJ, dans les conditions décrites dans la lettre adressée au Président du CSPJ, constitue un acte antidémocratique de trop.

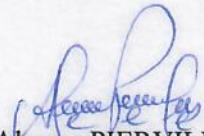
Par conséquent, les signataires vous demandent, *Monsieur le Protecteur*, de vous ressaisir et de reprendre le processus de désignation, conformément à la loi et à la pratique instaurée depuis la mise en place du CSPJ, pour la désignation d'une personnalité de la société civile.

Recevez, *Monsieur le Protecteur*, nos patriotiques salutations.

Les organisations signataires :

	Organisation	Représentant-e
1.	Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains - POHDH	Alermy PIERVILUS
2.	Fondation Je Klere - FJKL	Me Samuel MADISTIN
3.	Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix - CE-JILAP	Jocelyne COLAS
4.	Bureau des Avocats Internationaux - BAI	Me Mario JOSEPH
5.	Réseau National de Défense des Droits Humains - RNDDH	Marie Rosy K. AUGUSTE
6.	Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme - CARDH	Me Gédéon JEAN
7.	Programme Alternatif Justice - PAJ	Freud JEAN
8.	Mouvement des Femmes Haïtiennes pour l'Éducation et le Développement - MOUFHED	Me Dilia LEMAIRE
9.	Solidarite Fanm Ayisyèn - SOFA	Sabine LAMOUR
10.	Sant Karl Levêque - SKL	Père Gardy MAISONNEUVE
11.	Fanm Deside	Marie Ange NOËL
12.	Fondation Groupe d'Alternatives et de Justice - F-GAJ	Roland WASEMBECK
13.	Kay Fanm	Danièle MAGLOIRE
14.	Conseil Haïtien des Acteurs non Etatiques - CONHANE	Edouard PAULTRE
15.	Asosyasyon Fanm Solèy d Ayiti - AFASDA	Elvire EUGÈNE
16.	Vision Haïtienne des Droits de l'Homme - VHDH	Romulus JULES

Pour authentification :


Alermy PIERVILUS
Secrétaire Exécutif POHDH
Contact : 509 4644-3776 / 2940-5010
E-Mail : //pohdh@yahoo.fr,
palermy@yahoo.fr